



## PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS VERBAL

## SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa  
Madame la conseillère Dana Chevalier arrive à 19 h 45.  
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE****03-050-20 Ouverture de la séance**

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 mars 2020. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

**03-051-20 Ordre du jour**

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

03-050-20 Ouverture de la séance

03-051-20      Ordre du jour

**2.                    Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3.                    Adoption de procès-verbaux du conseil**

03-052-20      Adoption de procès-verbaux

**4.                    Patrouille municipale**

03-053-20      Autorisation pour la tenue d'un poste de collecte de dons au Club Richelieu les 10 et 11 avril 2020 sur le boulevard des Anciens-Combattants

**5.                    Développement communautaire**

03-054-20      Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain

**6.                    Urbanisme**

6.1.              Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

03-055-20      PIIA – 21 275, chemin Lakeshore – projet d'agrandissement

6.2.              Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3.              Autres sujets

03-056-20      Demande de dérogation mineure - 21 275, chemin Lakeshore

**7.                    Services techniques**

7.1.              Autorisation de dépenses

7.2.              Conclusion de contrats

7.3.              Acceptation de plans

7.4.              Réception de travaux

03-057-20      Décompte progressif numéro 4 – travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)

7.5.              Autres sujets

**8.                    Environnement**

**9.                    Développement économique et touristique**

**10.                  Finances**

10.1.             dons / promotions / aides financières

- 10.2.      Autres sujets
- 03-058-20      Adoption des comptes
- 11.           Administration et greffe**
- 11.1.      Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
- 03-059-20      Octroi de contrat – appel d’offres sur invitation – acquisition d’ameublement accessoire pour les espaces communs de l’hôtel de ville
- 03-060-20      Autorisation de signature - Entente relative aux mesures de compensation pour les milieux humides - CDPQ-Infra inc. et Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 11.2.      Opérations Immobilières
- 03-061-20      Acte de vente pour les lots 1 559 524, 1 559 528, 2 461 307 et 2 461 315
- 11.3.      Autres sujets
- 03-062-20      Logement social et communautaire – Programme Particulier d’Urbanisme (PPU) boulevard des Anciens-Combattants
- 12.           Ressources humaines**
- 12.1.      Contrats et ententes
- 12.2.      Autres sujets
- 13.           Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
- 03-063-20      Avis de motion du règlement numéro 533-73 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin de modifier les dispositions particulières applicables aux terrasses sur la rue Sainte-Anne
- 03-064-20      Adoption du projet de règlement numéro 533-73 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de modifier les dispositions particulières applicables aux terrasses sur la rue Sainte-Anne
- 03-065-20      Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 814 sur les normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide
- 03-066-20      Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 821 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d’aqueduc et d’égout et un emprunt de 993 941 \$
- 03-067-20      Adoption du règlement numéro 812-1 modifiant le règlement numéro 812 sur les chiens afin d’augmenter le nombre de chien autorisés par unité d’habitation et relatif à la conformité au règlement provincial

**14. Dépôt de documents****15. Levée de la séance**

03-068-20 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 5 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 45 se résument comme suit :

<b>Résumé de l'objet principal de l'intervention</b>	
1 <sup>er</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	- Pourquoi les chiens de moins de 20 kg doivent être tenus en laisse? - Pourquoi le règlement ne spécifie-t-il pas le type de harnais qui devrait être utilisé? - Est-ce que le règlement sur les foyers sera adopté lors d'une prochaine séance?
2 <sup>er</sup> intervenant Non -résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	- Discours relatif à ses participations aux séances du conseil.
3 <sup>e</sup> intervenant Résident de Sainte-Anne-de-Bellevue	- Quelles sont les statistiques de l'efficacité de l'utilisation d'un licou sur un Pitt bull? - Est-ce que les foyers d'accueil pour animaux sont autorisés par le règlement? - Est-ce que les bûches écologiques émettent moins de particules fines que des bûches de bois? Est-ce que la ville peut produire une étude sur cela?

*Madame la conseillère Dana Chevalier se joint à la séance. Il est 19 h 45.*

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL****03-052-20 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2020;

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

**4. PATROUILLE MUNICIPALE**

**03-053-20 Autorisation pour la tenue d'un poste de collecte de dons au Club Richelieu les 10 et 11 avril 2020 sur le boulevard des Anciens-Combattants**

4026

ATTENDU la demande du Club Richelieu Sainte-Anne afin d'obtenir l'autorisation de tenir un poste de collecte de dons les 10 et 11 avril 2020 sur le boul. des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE le Club Richelieu Sainte-Anne s'engage à verser 80% des dons amassés aux organismes ou aux personnes dans le besoin dans la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser le Club Richelieu Sainte-Anne à tenir un poste de collecte de dons les 10 et 11 avril 2020 sur le boul. des Anciens-Combattants face à la caserne des pompiers.

D'autoriser l'administration municipale à prendre les arrangements nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, le cas échéant.

De demander au Club Richelieu Sainte-Anne de remettre à la Ville un rapport financier de l'événement faisant état du solde de l'encaisse 2019 et des revenus 2020 et de l'utilisation de ces sommes dans la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue à la suite de la collecte de dons, et ce, dans les meilleurs délais possibles, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

## 5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

<b>03-054-20</b>	<b>Renouvellement de l'entente entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain</b>
------------------	---

ATTENDU QUE l'objectif de cette entente est de définir la méthode et les modalités selon lesquelles le Collège John Abbott et la Ville coopéreront afin que les résidents puissent bénéficier des installations sportives du Centre sportif Casgrain;

ATTENDU QUE cette entente prévoit une subvention municipale de 20 % sur le prix des abonnements au Centre sportif Casgrain pour les résidents ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad  
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente de service à intervenir entre le Cégep John Abbott et la Ville relativement à l'utilisation des installations sportives du Centre sportif Casgrain par les résidents.

D'autoriser une dépense maximale de 1 667,00 \$, à même le poste budgétaire 02-701-10-492 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

## 6. URBANISME

### 6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

<b>03-055-20 PIIA – 21 275, chemin Lakeshore – projet d'agrandissement</b>
--

- ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 21 275, chemin Lakeshore a déposé une demande de permis afin de procéder à l'agrandissement de la bibliothèque du Cégep John Abbott ;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 15 janvier 2020 et est en faveur du projet, tel que présenté ;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 21 275, chemin Lakeshore aux conditions suivantes :
- de réaliser un projet de revalorisation d'un élément, soit dans le cadre bâti, naturel ou dans les aménagements du campus;
  - de modifier, dans la mesure du possible, les panneaux vitrés de manière à permettre le camouflage de la structure du sol.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau  
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation du CCU datée du 15 janvier 2020.

D'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 21 275, chemin Lakeshore pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque du Cégep John Abbott tel que présenté, aux conditions suivantes :

- réalisation d'un projet de revalorisation, tel que le cadre bâti, naturel ou les aménagements du campus.
- modification, dans la mesure du possible, de panneaux vitrés de manière à permettre le camouflage de la structure du sol.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES  
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU  
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**6.3. AUTRES SUJETS**

<b>03-056-20 Demande de dérogation mineure - 21 275, chemin Lakeshore</b>
---

ATTENDU QUE le Cégep John Abbott situé au 21 275 chemin Lakeshore désire obtenir une dérogation mineure afin de permettre l'installation d'un nouveau panneau d'affichage électronique, sur un support existant ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande lors de sa rencontre du 15 janvier 2020 ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accorder une dérogation mineure à l'immeuble situé 21 275 chemin Lakeshore, en vertu de l'article 3.15.8 b) du règlement de zonage 533 pour l'installation d'une affiche sur un support existant ayant une hauteur totale de 20 pieds dépassant la hauteur maximale de 15 pieds, conditionnellement à ce que tout futur panneau d'affichage ne dépasse pas les dimensions du panneau d'affichage proposé, soit de 13,7 pieds par 10 pieds;

*La Présidente de la séance, Madame le Maire Paola Hawa, invite alors les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure à se faire entendre du Conseil.*

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme datée du 15 janvier 2020 à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'un nouveau babillard électronique, remplaçant l'existant, sans identification commerciale, d'une hauteur totale dépassant la hauteur maximale autorisée par le règlement de zonage 533 pour le lot 1 556 781 du cadastre officiel du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

**7. SERVICES TECHNIQUES**

**7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.2. CONCLUSION DE CONTRATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.3. ACCEPTATION DE PLANS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX****03-057-20 Décompte progressif numéro 4 – travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul)**

ATTENDU la résolution 08-250-18 concernant le rejet de toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour des travaux de réfection de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul) et d'approuver le lancement d'un nouvel appel d'offres;

ATTENDU la résolution 03-072-19 concernant l'octroi de contrat pour les travaux de réfection de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul) à la compagnie *Ali Excavation inc.*;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 5 février 2020, quant au paiement progressif numéro 4 au montant de 151 468,69 \$, taxes incluses, à la compagnie *Ali Excavation inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 5 février 2020, quant au paiement progressif numéro 4 au montant de 151 468,69 \$, taxes incluses, à la compagnie *Ali Excavation inc.* relativement aux travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de Sainte-Élisabeth à Saint-Paul).

D'autoriser le paiement de la somme de 151 468,69 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt 810.

Adoptée à l'unanimité.

**7.5. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

**10. FINANCES**



**10.1. DONNÉES / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**10.2. AUTRES SUJETS****03-058-20 Adoption des comptes**

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle  
Appuyé par Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 février au 9 mars 2020;	<b><u>4 344 919,53 \$</u></b>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 29 février 2020;	<b><u>282 836,00 \$</u></b>
<b>Total :</b>	<b><u>4 627 755,53 \$</u></b>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 14 février 2020;	<b><u>121 188,23 \$</u></b>

Adoptée à l'unanimité.

**11. ADMINISTRATION ET GREFFE****11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUELEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS****03-059-20 Octroi de contrat – appel d'offres sur invitation – acquisition d'ameublement accessoire pour les espaces communs de l'hôtel de ville**

ATTENDU QUE	la Ville procédera à des travaux de rénovation intérieure de l'hôtel de ville au printemps 2020 ;
ATTENDU QUE	le mobilier accessoire de bureau comprend les chaises de la salle de réunion, les chaises de la salle de conférence, de la cuisine, les chaises de visiteurs pour les bureaux fermés, des chaises de bureaux fermés, des chaises de bureaux à aire ouverte, des chaises de la salle d'attente, d'une table pour la salle d'attente, des huches, d'un mur en verre ;
ATTENDU QUE	les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'hôtel de ville le 20 février 2020 ;
ATTENDU	la recommandation de Caroline Denis, architecte de la firme <i>Aedifica</i> quant à l'octroi du contrat à l'unique soumissionnaire conforme, soit la compagnie <i>Cime environnements d'affaires</i> ;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'ameublement accessoire pour les espaces communs de l'hôtel de ville à la compagnie *Cime environnements d'affaires* pour un montant de 57 142,52 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale 57 142,52 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-191-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

<b>03-060-20</b> <b>Autorisation de signature - Entente relative aux mesures de compensation pour les milieux humides - CDPQ-Infra inc. et Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue</b>
---

ATTENDU QUE    CPDQ infra inc. a entrepris des négociations en avril 2017 afin que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue procède à l'acquisition de certains terrains ayant une valeur écologique élevée, particulièrement en ce qui concerne la présence de milieux humides;

ATTENDU QUE    l'objectif visé par CPDQ infra inc. est de remplacer la perte de milieux humides causée par la construction de l'antenne Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU QUE    la perte de milieux humides doit être compensée conformément aux exigences du ministère de l'Environnement et de lutte contre les Changements Climatiques ;

ATTENDU QUE    la protection et la préservation des milieux humides naturels sont conformes aux objectifs du programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Nord ;

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser madame le maire Paola Hawa et monsieur le directeur général, Martin Bonhomme, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue l'entente relative aux mesures de compensation pour les milieux humides - antenne Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

**11.2.                    OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES**

<b>03-061-20</b> <b>Acte de vente pour les lots 1 559 524, 1 559 528, 2 461 307 et 2 461 315</b>
--

- ATTENDU QUE la ville a effectué des démarches auprès du propriétaire des lots susmentionnés pour procéder à l'acquisition de ces lots;
- ATTENDU QUE ces lots sont enclavés et adjacent au Grand Parc de l'Ouest et localisés à la limite territoriale de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et de la Ville de Kirkland, près du chemin l'Anse-à-l'Orme;
- ATTENDU QUE ces lots de 1.7 hectares ont une grande valeur écologique due aux milieux humides qui s'y retrouvent et seront intégrés au Grand Parc de l'Ouest;
- ATTENDU QUE conformément au schéma d'aménagement de l'Agglomération de Montréal, la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue se doit de préserver les milieux humides;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young  
Appuyé par Denis Gignac

De mandater Me Gilbert G. Landry, notaire, pour la préparation, la rédaction et la publication de l'acte de vente à intervenir entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le propriétaire lots susmentionnés.

D'autoriser madame le maire Paola Hawa et monsieur le directeur général, Martin Bonhomme, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue la convention d'achat des lots 1 559 524, 1 559 528, 2 461 307 et 2 461 315, ainsi que tout autre document connexe donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**11.3. AUTRES SUJETS**

<p><b>03-062-20 Logement social et communautaire – Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) boulevard des Anciens-Combattants</b></p>
--

- ATTENDU QUE dans le cadre de la vente des terrains de l'Hôpital de Sainte-Anne, le conseil municipal a prévu dans l'aménagement du PPU un volet de logement social et communautaire;
- ATTENDU QUE le projet compte 10 % de logements, représentant environ 70 unités, soit 42 000 pi<sup>2</sup>;
- ATTENDU QU' afin de se conformer au programme Accès Logis Québec, les promoteurs doivent travailler de concert avec un Groupe de Ressources Techniques (GRT) pour la réalisation du volet de logement social;
- ATTENDU QUE le rôle du GRT est de soutenir le ou les promoteurs dans le cadre de la préparation de leur offre d'achat des terrains, d'offrir des conseils sur l'organisation de la vie associative, de participer à la préparation des dossiers et du montage financier;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Dana Chevalier  
Appuyé par Francis Juneau

De désigner l'organisme *Bâtir son Quartier* en tant que Groupe de Ressources Techniques (GRT) pour la réalisation du volet de logement social du Programme Particulier d'Urbanisme du boulevard des Anciens-Combattants dans le cadre de l'appel d'offres pour la vente des terrains excédentaires de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Adoptée à l'unanimité.

**12. RESSOURCES HUMAINES****12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**12.2. AUTRES SUJETS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

**13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

<b>03-063-20</b>	<b>Avis de motion du règlement numéro 533-73 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin de modifier les dispositions particulières applicables aux terrasses sur la rue Sainte-Anne</b>
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 533-73 modifiant le règlement de zonage de la Ville afin de modifier les dispositions particulières applicables aux terrasses sur la rue Sainte-Anne, dans les zones commerciales situées entre la rue Kent et le pont Galipeault.

<b>03-064-20</b>	<b>Adoption du projet de règlement numéro 533-73 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin de modifier les dispositions particulières applicables aux terrasses sur la rue Sainte-Anne</b>
------------------	---

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage permet seulement l'aménagement de terrasse à une distance de 15 mètres de la limite de l'emprise de la rue Sainte-Anne, dans les zones commerciales situées entre la rue Kent et le pont Galipeault;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite revoir ces distances minimales afin de permettre l'aménagement de terrasses commerciales dans ces zones;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement est donné par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sera tenue le 1<sup>er</sup> avril 2020, au cours de laquelle les personnes et organismes auront l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le projet de règlement numéro 533-73 dont copie est jointe en annexe « A ».

De fixer l'assemblée de consultation publique le 1<sup>er</sup> avril 2020 à 19 h au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

**03-065-20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 814 sur les normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 814. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 814 sur les normes relatives aux appareils et foyers à combustible solide dans l'objectif d'interdire l'utilisation d'appareil à combustible solide ou de foyer non certifié EPA avec émission supérieure à 4,1 g/h dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le présent avis de motion abroge et remplace l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019, portant le numéro 06-145-19.

*L'avis de motion a fait l'objet d'une correction et d'une relecture.*

**03-066-20 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 821 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 993 941 \$**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 821 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et un emprunt de 993 941 \$. Pour pourvoir à dépenses engagées et au remboursement de l'emprunt, un montant sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité.

<b>03-067-20 Adoption du règlement numéro 812-1 modifiant le règlement numéro 812 sur les chiens afin d'augmenter le nombre de chien autorisés par unité d'habitation et relatif à la conformité au règlement provincial</b>
--

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 3 mars 2020, du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

ATTENDU QUE le règlement sur les chiens doit être modifié pour s'harmoniser aux normes édictées dans le règlement d'application provincial;

ATTENDU QUE le règlement d'application susmentionné prévoit que tout règlement municipal comportant une norme moins sévère que celle prévue par le règlement d'application provincial est réputé modifié et la norme du règlement municipal remplacée par celle établie par le règlement d'application provincial;

ATTENDU QUE le règlement modifie également le nombre de chien autorisé par unité d'habitation de 2 à 3;

ATTENDU QU' il y a des modifications entre le dépôt du projet de règlement et le règlement à être adopté et que ces modifications ont été expliquées au public lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, et ce avant l'adoption du présent règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a préalablement été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 812-1 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adopté à l'unanimité.

#### 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation au 9 mars 2020;
- Liste des bons de commandes émis au 29 février 2020;
- Rapport d'activité du trésorier au conseil municipal pour l'année 2019 (Élections 2017).

#### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

<b>03-068-20 Levée de la séance</b>
-------------------------------------

Il est proposé par Denis Gignac  
Appuyé par Tom Broad

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

---

Paola Hawa  
Maire

---

Catherine Adam  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-320-52552*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 9 mars 2020 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le \_\_\_\_\_ mars 2020.

---

Paola Hawa, Maire

---

Catherine Adam, Greffière